

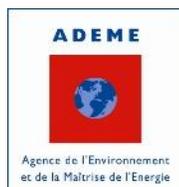


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
LAC D'AIGUEBELETTE



# Rénover ses bâtiments publics : Comment faire ?

Point d'information  
10 mars 2021



Fond européen agricole pour le développement rural :  
L'Europe investit dans les zones rurales



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Direction  
Départementale  
des Territoires  
SAVOIE



# Déroulé

---

- Présentation des intervenants
- Être accompagné

*Echanges en petit groupe : ASDER, CAUE, SDES*

- La rénovation, une obligation réglementaire ? Le dispositif éco-énergie tertiaire.
- Financer un projet
- Questions diverses / Echanges
- Clôture & suite





# Présentation des intervenants

---

- Christian FLEURY, Responsable du pôle collectivités, ASDER  
04 79 70 78 34, [christian.fleury@asder.asso.fr](mailto:christian.fleury@asder.asso.fr)
- Florence FOMBONNE-ROUVIER, Directrice, CAUE  
04 79 60 75 50, [caue@cauesavoie.org](mailto:caue@cauesavoie.org)
- Jérôme FOURNIER, Conseiller en énergie partagé, SDES (CCY, CCLA)  
04 79 26 53 17 , [j.fournier@sdes73.com](mailto:j.fournier@sdes73.com)

Contact complémentaire (non présent lors de la visio) :

- Valentin PALMER, Conseiller en énergie partagé, SDES (CCVG)  
04 79 26 53 18 , [v.palmer@sdes73.com](mailto:v.palmer@sdes73.com)



# Être accompagné

---

- Echanges : ASDER, CAUE, SDES
- 3 x 20 minutes



Association **S**avoyarde pour le **D**éveloppement des **E**nergies **R**enouvelables, créée en 1981

**Agit en faveur de la transition énergétique.**  
**S'engage sur la sobriété et l'efficacité énergétiques**  
**et sur le développement des énergies renouvelables.**



## **POLE TECHNIQUE**

Sensibilise, conseille et accompagne les projets.

- ✓ **Particuliers**
- ✓ **Copropriétés**
- ✓ **Collectivités**



## **POLE FORMATION**

- ✓ **Formations Energie et Bâtiment durables**
- ✓ **Formations longues certifiantes, courtes, en ligne (MOOC)**
- ✓ **Transition professionnelle**
- ✓ **Montée en compétences des professionnels**



## Nos financeurs :



## Nos partenaires financeurs :



# Le pôle collectivités et territoires

L'ASDER vous accompagne...

## **SOBRIETE ENERGETIQUE**

- **Volet énergie de toute démarche de planification**
- **Gestion de l'énergie** de votre patrimoine (Suivi des consommations, visites et instrumentations des bâtiments, optimisation des systèmes,...)
- **Qualité d'usage des bâtiments** (Qualité de l'air, surchauffes estivales, accompagnement au changement,...)
- **Sensibilisation des acteurs de terrain** (Élus, techniciens, administrés,...)



## **EFFICACITE ENERGETIQUE**

- **Performance énergétique** de votre patrimoine
- Projets de **construction et rénovation**
- **Possibilité de participation aux consultations** d'AMO (Performance énergétique), Maîtrise d'œuvre pour favoriser la qualité et la performance.
- **Qualité environnementale du bâtiment** (Conception, qualité de l'air intérieur, matériaux biosourcés,...)

## **ENERGIES RENOUVELABLES**

- **Potentiel d'énergies renouvelables** : Réalisation d'études d'opportunité comprenant un volet technique, économique et environnemental
- **Suivi et optimisation de vos installations** d'énergie renouvelable
- **Informations et formations** aux énergies renouvelables



**Christian Fleury**  
Responsable du pôle  
Collectivités  
christian.fleury@asder.asso.fr



**Nathalie Noël**  
Chargée de mission  
nathalie.noel@asder.asso.fr



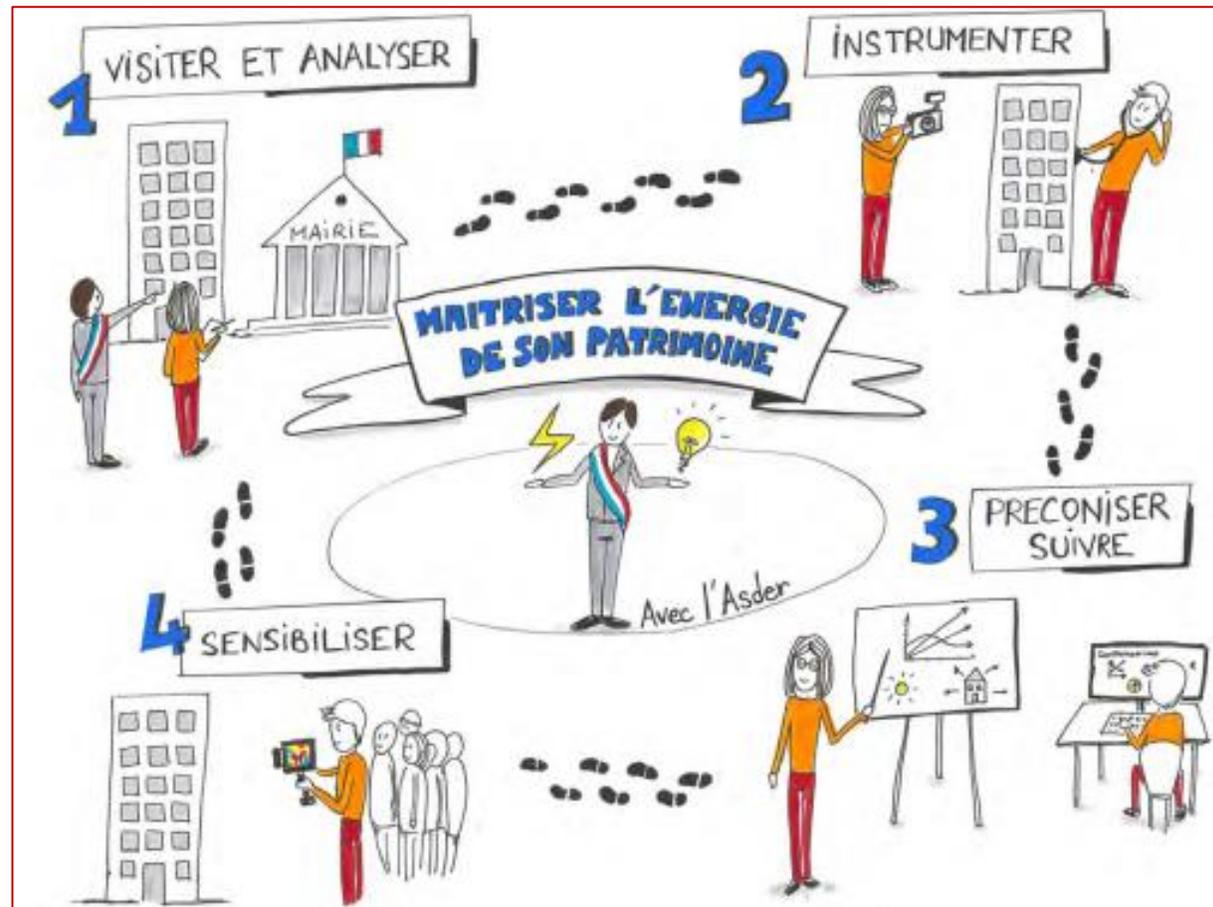
**Thierry Pottier**  
Chargé de mission  
thierry.pottier@asder.asso.fr



**Hugo Bérard**  
Chargé de mission  
hugo.berard@asder.asso.fr

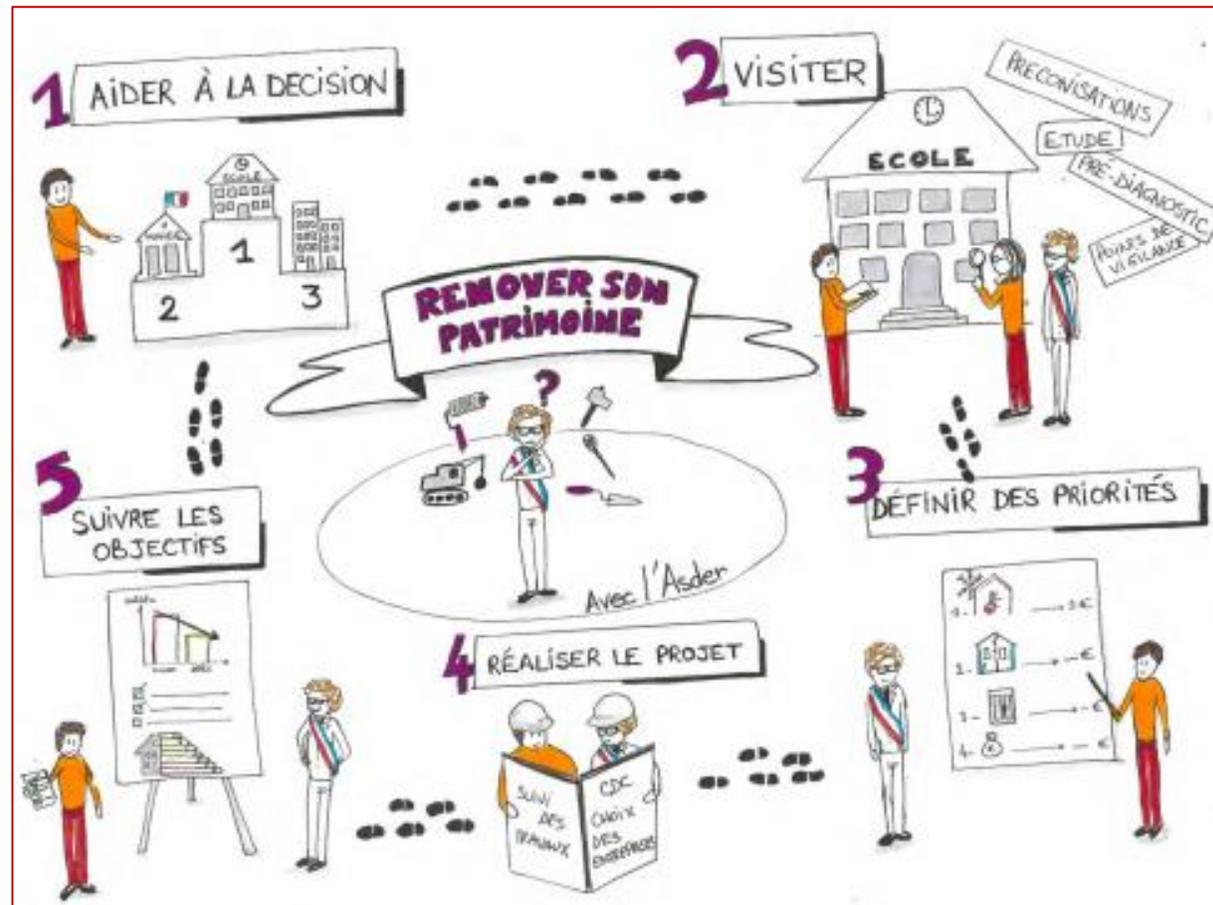
# Le pôle collectivités et territoires

- *Comment réduire la facture énergétique ?*
- *Comment optimiser le fonctionnement d'un bâtiment ?*
- *Comment impliquer les usagers ?*



# Le pôle collectivités et territoires

- *Comment aborder un projet de rénovation ?*
- *Comment intégrer l'efficacité énergétique dans un programme de travaux ?*
- *Comment assurer l'atteinte des objectifs de performance et de confort d'usages ?*



# Le pôle collectivités et territoires

- *Comment passer du fossile au renouvelable ?*
- *Quelle énergie renouvelable choisir ?*
- *Comment impulser un projet citoyen de production sur son territoire ?*



# Rénovation des bâtiments tertiaires publics

Avant Pays Savoyard

*10 mars 2021*

# Déroulé

- ▶ Les activités du SDES
- ▶ Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)
- ▶ Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

# Les activités du SDES

# Les activités du SDES

## Distribution Publique d'électricité (réseau DP)

- Contrôle de la concession (244 communes)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs existants
- Participation financière pour l'enfouissement du réseau DP

## Coordonner l'achat groupé d'électricité

- Groupement de commandes d'achat d'électricité
- 234 membres en 2020

## Accompagner les communes dans la transition énergétique

### le service CEP



## Gestion et valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

## Maîtrise d'œuvre pour l'installation de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

- 50 bornes mises en services en 2018 entre Albertville et Ruffieux
- Intégration des bornes dans le réseau eborn

## Assister les communes en éclairage public

- Diagnostic du patrimoine d'éclairage public
- Participation financière pour les travaux en lien avec la performance énergétique



# Le Conseil en Energie Partagé

# Le Conseil en Énergie Partagé

## Principe du service CEP

**Conseiller en Énergie**

Accompagnement sur le long terme  
pour la maîtrise des consommations  
énergétiques

**Partagé**

Partage des compétences d'un  
technicien entre plusieurs  
communes

**Conseil neutre et  
objectif**

# Le Conseil en Energie Partagé

## Méthodologie du CEP

Année 1

Années 2, 3 et 4

Prise de contact

- Présentation du service CEP
- Définition des besoins de la commune
- Inventaire du patrimoine et récupération des documents nécessaire au CEP: Factures, Liste des bâtiments avec leurs surfaces...

Bilan énergétique

- Saisie des factures
- Analyse des consommations et des dépenses
- Repérer les dérives
- Détection des contrats de fourniture pouvant être optimisés.
- Cibler les bâtiments les moins performants

Prédiagnostic thermique

- Visite des bâtiments ciblés
- Instrumentation
- Vision globale de la performance thermique des bâtiments ciblés
- Préconisations : chiffrage de l'investissement et analyse de l'économie générée
- Scénarios de rénovation

Suivi des actions

- Prioriser les actions à mener
- Aide technique pour la mise en œuvre des actions
- Recherche des subventions
- Suivi de la bonne mise en œuvre des actions
- Analyse de l'impact sur les consommations et les dépenses

# Le Conseil en Energie Partagé

## Modalités d'adhésion et coûts

### ► Modalités d'adhésion

- Désignation d'un élu référent énergie et d'un technicien
- Convention sur quatre ans entre la collectivité et le SDES

### ► Coûts

- Commune < 2 000 habitants : 0,75 €/habitant/an
- Commune > 2 000 habitants : 0,60 €/habitant/an
- Intercommunalité inférieure ou égale à 20 000 habitants : 0,30 €/habitant/an

# Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

# Les Certificats d'Économie d'Énergie

## ► Le dispositif

- Création en 2012
- Dossier = Tâche technico-administrative complexe

## ► Accompagnement du SDES

- Constitution du dossier, dépôt auprès du pôle national, vente aux obligés
- Délais de deux ans maximum à compter du dépôt pour restitution de la valorisation

Volume CEE par opération	Montant des frais de gestion
Pour la tranche de 0 à 1 000 MWh <sub>cumac</sub> inclus	1,5 € / MWh <sub>cumac</sub>
Pour la tranche au-delà de 1 000 MWh <sub>cumac</sub>	1 € / MWh <sub>cumac</sub>

# Merci pour votre attention

**CAUE**  
**SAVOIE**

conseil  
d'architecture  
d'urbanisme et  
de l'environnement



# Rénover les bâtiments publics

Rôle et mission du CAUE de la Savoie

*Mercredi 10 mars 2021*

**Florence FOMBONNE ROUVIER** – directrice du CAUE

**Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard**  
GT Patrimoine public

# LE CAUE - SES MISSIONS



*Le CAUE de la Savoie a pour préoccupation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, à l'appui des missions suivantes :*

## **CONSEILLER...**

// les collectivités adhérentes sur la base de 3 jours d'appui gratuits par an, pouvant s'ouvrir sur diverses démarches d'accompagnement, s'appuyant sur la transversalité de ses missions.



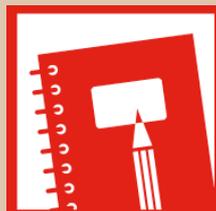
## **SENSIBILISER...**

// les élus et techniciens des communes à l'architecture, aux spécificités bâties, à la compréhension de l'urbanisme, des problématiques environnementales, en prenant le temps d'échanger, communiquer, ouvrir au débat participatif, proposer des ateliers, appel à idées, organisant des conférences, visites...



## **INFORMER...**

// via notre site internet, notre centre de ressource, la photothèque, les Chartes Architecturales et Paysagères en phase de révision, l'observatoire photographique de paysages de Savoie (OPPS) qui contribuent à une meilleure connaissance des composantes et particularités des 7 territoires de Savoie.



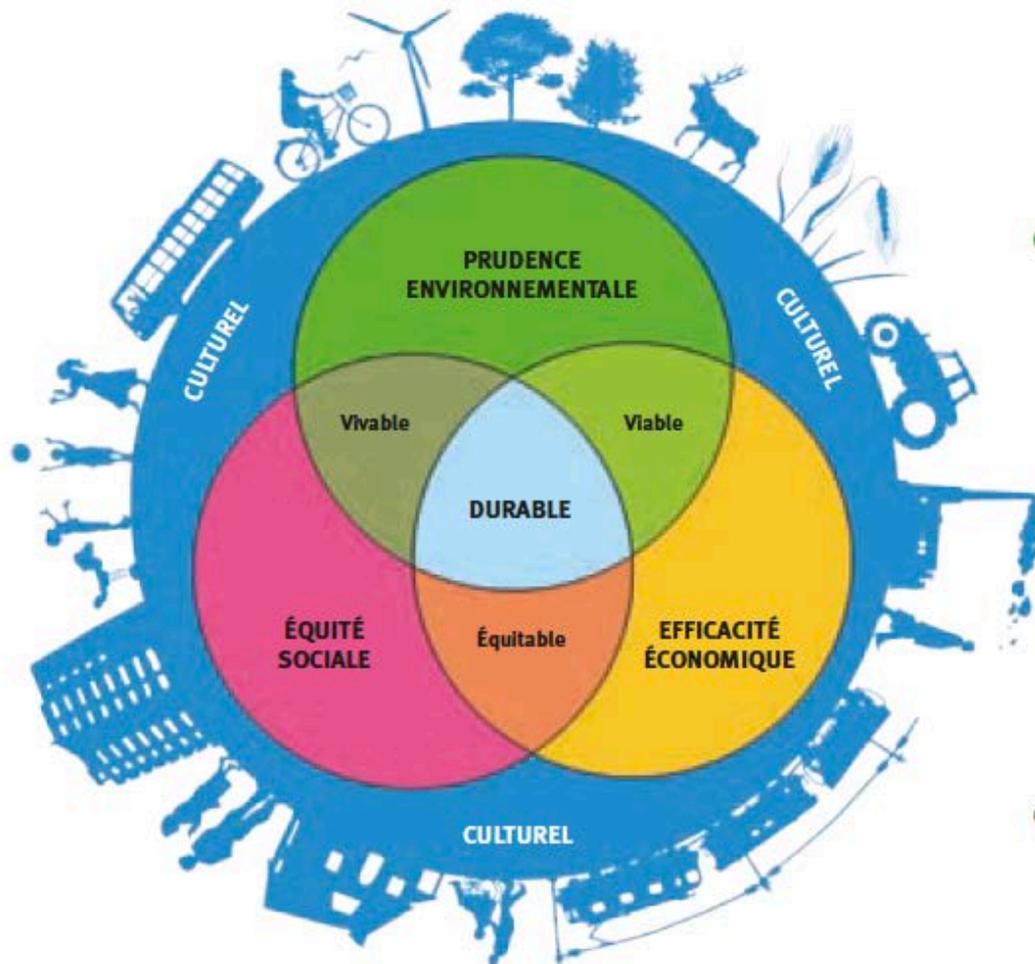
## **FORMER...**

// en proposant des temps de formations à destination des élus à l'appui de notre agrément CNEFEL, ainsi que des techniciens et professionnels sur la base de modules adaptés à la demande et aux besoins des territoires afin d'aider à la compréhension des projets et problématiques, en collaboration avec des partenaires institutionnels et professionnels.

# La rénovation énergétique du patrimoine public

Lorsque les aspirations en matière de confort des bâtiments et de qualité de vie rejoignent les préoccupations environnementales de préservation de la planète et de l'humanité, il est de l'intérêt de chacun d'adopter une attitude éco-citoyenne.

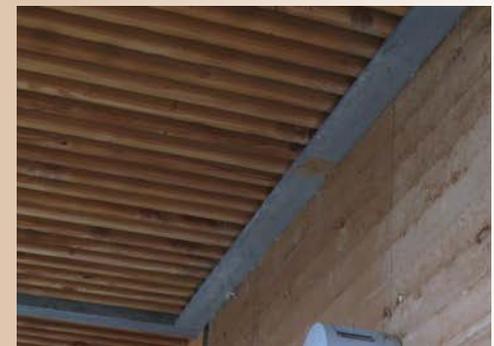
## Les quatre piliers du développement durable



### Consommer moins et consommer mieux

La sobriété est l'affaire de tous !

- À l'échelle de la famille, du quartier ou de la ville.
- Pour créer un dynamisme solidaire et équitable, dans un esprit d'équilibre social et intergénérationnel.





## L'apport du CAUE

La qualité architecturale du bâti, le confort, l'adaptation aux usages... autant de questions pouvant être abordées par le CAUE lors d'échanges et accompagnements mis en place avec les territoires.

La conciliation de ces différents enjeux, implique au préalable de se rencontrer et de confronter les **savoir-faire**, en n'hésitant pas à **croiser les regards, les disciplines et les expertises**.

Le CAUE privilégiera **les instances de dialogue** notamment lors d'approches patrimoniales spécifiques avec **l'ABF** pour intervenir en matière de rénovation énergétique sur le bâti existant remarquable, sans occulter le bâti ordinaire.

Possibilité en parallèle d'engager des temps de :

- formation,
- sensibilisation dans le cadre d'ateliers,
- visites de sites, chantiers...



## Comment identifier les besoins en matière de rénovation des bâtiments publics?

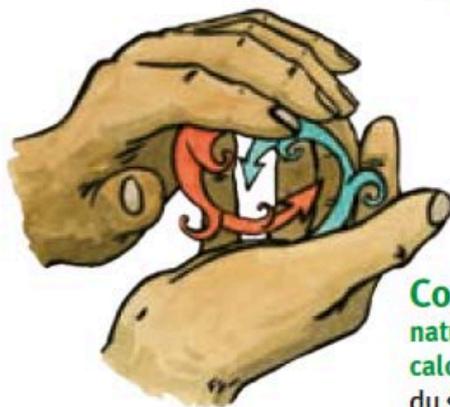
- Établir un diagnostic du patrimoine bâti en étudiant avec les partenaires :
  - la valeur architecturale et patrimoniale,
  - l'état du bâtiment et ses possibilités d'évolution,
  - les usages, les besoins présents et à venir (mobilité, centralité, proximité, etc.),
  - les dépenses énergétiques et d'entretien.
- Expliquer en quoi cette analyse conjointe permet de prioriser les actions à mener sur le patrimoine bâti.
- Définir les différentes stratégies de rénovation thermique possibles ?
- Identifier des bâtiments dont la rénovation (architecturale ou thermique) s'avère nécessaire et pertinente et ceux dont la revente permettrait par exemple de financer des travaux.

# LE BON SENS COMME FIL CONDUCTEUR



**Protéger**  
naturellement  
des aléas  
du climat :  
précipitations,  
vents, froid,  
surchauffes  
estivales...

**Profiter**  
naturellement  
des atouts  
du climat :  
soleil, brises,  
végétation, sol...



**Conserver**  
naturellement les  
calories gratuites  
du soleil en hiver  
et la fraîcheur en été...



# CANALISER L'ENERGIE

*L'énergie la moins chère à produire est celle que l'on ne consomme pas.*

Une rénovation énergétique peut être gisement d'économies d'énergie, et de production sans occulter la qualité patrimoniale de certains bâtiments.

## Faire des choix durables !

### Sobriété énergétique, halte au gaspillage !

- En modifiant les comportements,
- En favorisant les principes naturels et passifs,
- En optimisant les espaces, les usages.

### Efficacité énergétique, halte aux déperditions !

- En améliorant l'isolation,
- En choisissant des équipements performants.

### Prise en compte patrimoniale, source d'identité !

- Massifier la rénovation énergétique de mêmes typologies de constructions,
- Viser la mise en œuvre de bouquets de travaux,
- Tendre vers « une rénovation performante compatible » avec le **patrimoine** et ses spécificités.



# VALORISER LES MATÉRIAUX

- L'accent pourra être mis sur le choix des matériaux, facteurs clefs de la qualité des bâtiments,
- Une attention particulière sera portée au mode constructif initial pour éviter les désordres sur les constructions existantes et l'inadéquation avec de nouveaux matériaux,
- Mobiliser énergéticiens et architectes pour concilier rénovation énergétique et préservation architecturale du bâti.

## Mettre en avant les notions suivantes :

- **Énergie grise** : choisir les matériaux les moins énergivores et les moins polluants, depuis leur extraction jusqu'à leur élimination.
- **Chantier et sécurité** : réduire les nuisances sur l'environnement humain et physique / limiter les déchets et organiser leur recyclage.
- **Éthique de la construction** : choisir selon la nature du projet des compétences locales, des matériaux sains et locaux / tenir compte des conditions climatiques / respecter la santé des ouvriers et des futurs utilisateurs...



# ÉCHANGES AVEC LES ÉLUS...



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

# La rénovation, une obligation réglementaire ? Le dispositif éco-énergie tertiaire.

- Bâtiment > 1000 m<sup>2</sup> (possible abaissement à 500 m<sup>2</sup>)
- Bâtiment à usage tertiaire (public & privé)
- Concerne locataire ET propriétaire
- Consommation (au choix)
  - Réduction en % par rapport à une conso de base d'ici 2030/40/50
  - Être sous un seuil défini
- Suivi énergétique obligatoire à partir de septembre 2021 (conso 2020)



- **Bâtiment à usage exclusivement tertiaire**  
(surface ≥ 1 000 m<sup>2</sup>)



- **Bâtiment à usage mixte**  
(dont cumul surface tertiaire ≥ 1 000 m<sup>2</sup>)



- **Ensemble de bâtiments sur une même unité foncière**  
(avec surface tertiaire cumulée ≥ 1 000 m<sup>2</sup>)



# Financer un projet : FDEC/CTS

## Fond Départemental d'Équipement des Communes / Contrats territoriaux de Savoie

- **AMO Performance énergétique :**

- Projets importants (construction ou rénovation)
- Ambition forte de performance
- Proposition bouquets de travaux, aide à la rédaction du cahier des charges, analyse des offres, suivi de la conception, suivi des travaux...
- Financement à 80%

- **Travaux sur l'enveloppe**

- Obligation de rénovation pour obtenir financement
- Obligation de moyens sur les niveaux de performance énergétique des travaux (épaisseurs d'isolants...)



# Financer un projet : FDEC/CTS

Fond Départemental d'Équipement des Communes / Contrats territoriaux de Savoie

- **Changement de système de chauffage**
  - Etude d'opportunité à réaliser, finançable
- **Soutien aux énergies renouvelables**
  - Conditions spécifiques
  - Photovoltaïque, réseau de chaleur, géothermie, solaire thermique

**Contact :**

Gérard ORDOVINI, [gerard.ordovini@savoie.fr](mailto:gerard.ordovini@savoie.fr) , 04 79 96 75 00



# Financer un projet : DSIL & DETR

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Porté par l'Etat via la préfecture et sous-préfecture

Circulaire Appel à projets – Campagne annuelle unique

- Parution début mars
- Fin appel à projets : 15 avril 2021

**Spécificités** : Plan de Relance vient renforcer la DSIL

Sur rénovation du tertiaire public



# Financer un projet : DSIL & DETR

## Conditions :

Démarrage obligatoire en 2021

Si démarrage travaux prévus en 2022 : examen l'année prochaine

## DETR & DSIL :

Réduction d'au moins 30% des consommations d'énergies (priorité)

## DSIL Rénovation énergétique :

Réduction de consommation conforme au dispositif Eco-Energie Tertiaire :  
-40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050



# Financer un projet : DSIL & DETR

**Bonus possibles**, dont notamment

- Projets visant un label « haute performance énergétique »
- Intégration de bois certifié « Bois des Alpes » dans le projet
- Note technique à fournir pour la DSIL Rénovation énergétique ou les bonus (bureau d'études, maîtrise d'œuvre...)

## Contact

Gaël BODENAN, 04 79 59 56 06, [pref-subventions@savoie.gouv.fr](mailto:pref-subventions@savoie.gouv.fr)

# Financer un projet : DSIL

---

## Nécessite :

### → Etudes/audit énergétique

→ définissant programme de travaux, état initial, objectif final.

### → Projet un minimum avancé

## Ce n'est pas votre cas ?

→ A terme, renforcement des exigences sur les financements d'Etat.

→ Se doter d'études et d'accompagnement en prévision : permet d'anticiper



# Financer un projet : CEE

---

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Obligation réglementaire auprès des fournisseurs d'énergies.

Possibilité de passage par le SDES ou en autonomie.

## Conditions :

- Obligation de moyens (type et épaisseur d'isolants...)
- Documents administratifs (devis, facture...)

## Spécificités : Coup de Pouce



# Echanges / Questions complémentaires

- Pour la DSIL/DETR, est-ce qu'il faut démarrer absolument les travaux en 2021 ? Qu'est ce qui définit exactement la date de démarrage des travaux ? Est-ce la signature des devis ?

La date d'engagement doit se faire en 2021. L'engagement est matérialisé par la notification de l'ordre de service pour les travaux. Dans le cas des marchés moins importants, cela correspond au devis signé daté, tamponné, qui vaut ordre de service.

- Quelle est la date limite de rentrée des consommations d'énergie sur la plateforme OPERAT, dans le cadre de la réglementation « Décret tertiaire?»

Les consommations des bâtiments soumis au décret tertiaire (page 6 de cette présentation) doivent être rentrés au plus tard le 30 septembre, pour les consommations de l'année précédente, à compter de 2021. La première date limite est donc le 30 septembre 2021, avec les rentrées des consommations de l'année 2020.



**Merci de votre attention**

